

REPUBLIQUE FRANCAISE	PROCES -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 06 AVRIL 2021 2021-03
DEPARTEMENT DES LANDES	
Commune de SAINT-MARTIN-D'ONEY	

L'an deux mille vingt et un, le 6 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2021

Présents : SAËS Philippe, BARRAU Corinne, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, DANDRÉ Fabien, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, LARGEAU Brigitte, RENARD Jeanne, ROTH Odile et DESTRUHAUT Thierry.

Absents : BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, ROMIEU Tanguy et SÉRÉ Sandrine.

Monsieur Todor TOPALOV a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil.

● VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION

M. TOPALOV présente les comptes administratifs 2020 du budget général, du photovoltaïque, des logements sociaux et du lotissement Les Bruyères qui sont en parfaite concordance avec les comptes de gestion du receveur municipal.

✓ Affectation des résultats

- Budget général :

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 978 309,05 € et un excédent d'investissement de 825 486,40 €.

Il est proposé de reporter depuis l'excédent de fonctionnement 2020 le montant de 478 309,05 € dans le budget fonctionnement 2021 et le montant de 500 000 € dans le budget investissement 2021, puis de reporter l'excédent d'investissement 2020 dans le budget investissement 2021.

Après en avoir délibéré et en l'absence du maire, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- Photovoltaïque :

Le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 6 871,96 € et un excédent d'investissement de 92 875,43 €.

Il est proposé de reporter le déficit de fonctionnement 2020 dans le budget fonctionnement 2021 et de reporter l'excédent d'investissement 2020 dans le budget investissement 2021.

Après en avoir délibéré et en l'absence du maire, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- Logements sociaux :

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 26 293,61 € et un déficit d'investissement de 100 463,93 €.

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement 2020 dans le budget investissement 2021 et de reporter le déficit d'investissement 2020 dans le budget investissement 2021.

Après en avoir délibéré et en l'absence du maire, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- Lotissement Les Bruyères :

Le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement de 0 € et un excédent d'investissement de 291 175,34 €.

Il est proposé de reporter le résultat de fonctionnement 2020 dans le budget fonctionnement 2021 et de reporter l'excédent d'investissement 2020 dans le budget investissement 2021.

Après en avoir délibéré et en l'absence du maire, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

● VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

✓ **Budget Général**

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 344 124,70 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 2 666 657,19 euros en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif général 2021 tel que présenté.

✓ **Budget Photovoltaïque**

La section de fonctionnement s'équilibre à 55 370,96 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 114 881,43 euros en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif photovoltaïque 2021 tel que présenté.

✓ **Budget Logements Sociaux**

La section de fonctionnement s'équilibre à 32 001,00 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 114 511,16 euros en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif logements sociaux 2021 tel que présenté.

✓ Budget Les Bruyères

La section de fonctionnement s'équilibre à 349 582,04 euros en dépenses et en recettes.
La section d'investissement s'équilibre à 355 714,00 euros en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif Les Bruyères 2021 tel que présenté.

● VOTE TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Monsieur le Maire explique aux élus que le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales est applicable dès cette année. Il prévoit la continuation de la suppression progressive du paiement de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les contribuables, de sorte que 100 % des contribuables soient exonérés de cette taxe en 2023.

Les communes ne votant plus le taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales, l'État instaure un mécanisme de compensation avec le transfert du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties, à savoir 16,9 % dans le département des Landes.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est donc nécessaire cette année pour voter le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental 2020.

Monsieur le Maire propose également aux élus de maintenir à l'identique le taux de la taxe foncière sur le foncier non bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide à l'unanimité que les taux de l'année 2021 seront les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 35,54 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35,63 %

● POINTS DIVERS

✓ Conventions de location VALOCÎME SAS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre en bail la location d'une partie de la parcelle communale cadastrée C N°361, située Lieu-dit « Lescoures » et d'une partie de la parcelle communale cadastrée D N°480, située Lieu-dit « Le Rond ». Cette location prendrait effet à l'expiration de la convention conclue avec l'occupant actuel.

Concernant la parcelle communale cadastrée D N°480, Monsieur le Maire propose aux élus présents d'accepter le principe de changement de locataire, de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 04/03/2032, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de 200 m² environ sur la parcelle cadastrée D N°480, d'accepter le montant de l'indemnité de réservation de 2 200 € (200 € versés à la signature + 10 X 200 €/an), d'accepter le montant de l'avance de loyer de

5 940 € (540 € versés à la signature + 10 X 540 €/an) et d'accepter un loyer annuel de 5 995 € (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle de + 0,50 %.

Concernant la parcelle communale cadastrée C N°361, Monsieur le Maire propose aux élus présents d'accepter le principe de changement de locataire, de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 01/06/2034, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de 200 m² environ sur la parcelle cadastrée C N°361, d'accepter le montant de l'indemnité de réservation de 2 800 € (200 € versés à la signature + 13 X 200 €/an), d'accepter le montant de l'avance de loyer de 7 560 € (540 € versés à la signature + 13 X 540 €/an) et d'accepter un loyer annuel de 6 630 € (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle de + 0,50 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à la majorité.

✓ **Installation bouchers**

Monsieur le Maire indique au Conseil que M. Muret et M. Lefevre ont prévu de s'installer fin juin 2021 dans le local communal situé 5 rue de la Fontaine. Un bail commercial notarié est en cours d'écriture et sera signé prochainement.

Le local nécessite des travaux de remise en état avant l'ouverture de la boucherie :

- travaux en régie de peinture des murs, remplacement de carreaux, branchements électriques et réparation plafond
- installation de deux chambres froides (estimation : 17 590 €)
- réparation des deux vitrines réfrigérées (estimation : 921,84 €)
- branchement des vitrines sur groupe froid (estimation : 7 395 €)

Monsieur le Maire propose aux élus que la municipalité fasse un geste financier pour aider à l'installation de M. Muret et de M. Lefevre. La commune pourrait prendre en charge une partie des travaux énumérés précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que la municipalité participe aux frais d'installation pour un montant maximal de 10 000 €.

Monsieur le Maire a levé la séance à 21h07.